

### Nouvelle publication

*Unacceptable Harm: A History of How the Treaty to Ban Cluster Munitions Was Won*  
John Borrie (UNIDIR, 2009, 532 pages, n° de vente G.V.E.09.0.8, ISBN 978-92-9045-196-9,  
disponible uniquement en anglais, US\$ 65 plus frais de traitement et d'expédition)

Ce texte est tiré du dernier ouvrage de John Borrie intitulé *Unacceptable Harm*. Cet ouvrage explique comment la conclusion de la Convention sur les armes à sous-munitions a été possible grâce au « processus d'Oslo », un partenariat entre des gouvernements, des organisations internationales et la société civile. Il examine pourquoi il a fallu attendre si longtemps pour que la communauté internationale se décide à agir, les raisons qui l'ont finalement poussée à prendre des mesures et les enseignements qui peuvent être tirés de l'interdiction des armes à sous-munitions pour les initiatives qu'il faut engager de toute urgence pour protéger les populations civiles contre les effets explosifs des armes.

### **Des enseignements utiles peuvent être tirés de l'expérience du Sud-Liban pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions**

Je me trouve dans un champ de blé appelé zone CBU-614. Il se situe près du village de Safeed Al Battikh dans la Zone 3 – l'une des huit zones de dépollution du Sud-Liban. Deux équipes de Norwegian People's Aid chargées de la dépollution de zones contaminées sont ici pour effectuer une enquête sur les munitions présentes sous la surface du sol et dépolluer la zone. À moins d'un mètre de moi, une sous-munition M-42 non explosée dépasse du sol rocailleux. Comme elle est armée et dangereuse, je suis (évidemment) un peu tendu. Kerei Ruru, chef des opérations du Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies au Sud-Liban, et le chef de l'équipe chargée de la dépollution de cette zone me montrent le minuscule mécanisme d'armement de la sous-munition M-42. Je suis étonné de voir à quel point cette sous-munition est petite et comment son aspect poussiéreux et ordinaire lui permet de se fondre dans le paysage : si l'équipe chargée de la dépollution des zones n'avait délimité cet endroit avec des piquets reliés par un ruban plastique rouge et blanc, je ne l'aurais probablement pas remarquée. Vu de près, le mécanisme d'armement partiellement dégagé ressemble un peu au sommet d'une bombe de peinture miniature. Le ruban de nylon est invisible ; il a peut-être moisi ou est encore enterré.

Nous sommes à la mi-octobre et le ciel est couvert ; il n'en reste pas moins que la température atteint presque 20°C. En été, les températures sont telles que le sol est aussi dur que du béton et réverbère la chaleur. Même maintenant, en plein automne, le sol est encore dur et les innombrables cailloux renvoient la chaleur du sol et peuvent perturber les détecteurs

manuels de métaux utilisés par les chercheurs de l'équipe de dépollution pour repérer les sous-munitions et d'autres munitions non explosées. Les membres de l'équipe de Norwegian People's Aid, des Libanais équipés d'une épaisse tenue de dépollution, nous sourient tristement et nous font signe alors que nous avançons sur le terrain. Paradoxalement, la dépollution des zones contaminées par des sous-munitions est une activité qui emploie beaucoup de personnel local. Comme c'est relativement bien payé, les candidats sont nombreux. C'est une tâche extrêmement difficile et j'imagine à peine ce que ce doit être de dépolluer ces zones en plein été avec une veste de protection (une sorte de gilet pare-éclats très épais) et un masque en plexiglas.

Il me semble que cette terre doit avoir un rendement agricole faible ; la sous-munition que nous examinons en ce moment a pourtant bien été trouvée par un fermier local alors qu'il labourait son champ pour semer du blé. L'agriculture doit continuer pour des raisons économiques évidentes, même si tout le monde sait qu'Israël a attaqué cette zone avec des armes à sous-munitions et que toutes les petites bombes non explosées qui s'y trouvent encore n'ont pas été éliminées. Pendant le conflit de 2006, ce champ situé à flanc de coteau et orienté au sud, fut l'objet d'une attaque israélienne avec des pièces d'artillerie de 155 mm larguant des sous-munitions qui tombèrent sur le sol en décrivant des ellipses s'entrecoupant. Sous l'effet de la pluie et de la charrue, la sous-munition que nous observons s'est retrouvée enfouie sous terre et aujourd'hui, un fermier qui labourait son champ l'a ramenée à la surface.

La présence de cette sous-munition dans un champ qui, nous dit-on, a été labouré une douzaine de fois, voire plus, depuis le conflit, montre bien qu'il ne s'agit pas de mines antipersonnel de facto comme il l'a parfois été dit ! Une mine antipersonnel est un dispositif simple qui explose au moment où quelqu'un ou quelque chose le touche. Autrement dit, bien qu'elles soient d'un emploi totalement aveugle, les mines antipersonnel sont conçues dans un but bien précis et l'accomplissent. Si cette sous-munition se trouve ici c'est parce qu'elle *n'a pas fonctionné* comme elle aurait dû : il semble évident qu'elle n'est pas aussi prévisible et fiable qu'une mine. Kerei se penche par-dessus le ruban rouge et blanc, observe la sous-munition M42 et désigne le détonateur de la sous-munition : une charrue pourrait passer à plusieurs reprises au-dessus de cet engin, la dérangeant à chaque fois un peu et la déplaçant peut-être légèrement. Mais il arrivera un jour où le soc d'une charrue frappera la sous-munition selon un certain angle et activera le détonateur ou quelqu'un marchera dessus par inadvertance provoquant l'explosion de la sous-munition. À la différence des mines antipersonnel, les sous-munitions n'ont pas été conçues pour faire sauter les membres d'une personne ; elles sont destinées à perforer plusieurs centimètres d'acier afin de tuer les occupants de véhicules blindés. Les fermiers qui conduisent un tracteur, les bergers à pied et le bétail n'ont aucune chance.

Sur les 261 personnes civiles qui ont été tuées ou blessées par des munitions non explosées au Sud-Liban entre la date du cessez-le-feu à la mi-août 2006 et la fin septembre 2008, 215 ont été victimes de sous-munitions (20 d'entre elles ont été tuées et les autres blessées, nombre d'entre elles grièvement). Ces chiffres ne traduisent bien évidemment pas l'ampleur

de la tragédie car ils ne prennent pas en compte les autres coûts socio-économiques liés à l'impossibilité d'utiliser des terres ni les pertes de revenus et les occasions manquées qu'entraîne une pollution par les sous-munitions aussi importante. L'organisation non gouvernementale britannique Landmine Action a produit en 2008 un rapport financé par le PNUD qui étudiait la production agricole que le Sud-Liban avait perdue à cause de la pollution par les armes à sous-munitions, le coût des mesures nécessaires comme les opérations de dépollution et de réduction des risques soutenues par une aide internationale ainsi que le coût économique des morts et blessés dont ces armes étaient directement responsables. Selon ce rapport, ces coûts étaient compris entre 153,8 millions et 233,2 millions de dollars des États-Unis :

En ne prenant en compte que les coûts de la perte de production agricole et en se fondant sur la taille moyenne des exploitations dans les zones touchées, l'on peut estimer que depuis la fin du conflit, la pollution par les armes à sous-munitions a coûté à chacun des 3 105 propriétaires la somme d'environ 8 000 dollars, sachant que dans ce pays le PIB par habitant était en 2006 de 5 300 dollars<sup>2</sup>.

Il y eut aussi des coûts pour la communauté internationale. Tout en précisant que les coûts socio-économiques de la pollution par les armes à sous-munitions auraient été beaucoup plus élevés sans les activités de dépollution et de réduction des risques, le rapport de Landmine Action estimait que ces activités effectuées au Sud-Liban avaient coûté environ 120 millions de dollars aux donateurs humanitaires entre la déclaration de cessez-le-feu et mai 2008 : un coût beaucoup plus élevé que celui des mesures prises entre 1999 et 2005 suite à l'emploi d'armes à sous-munitions par l'OTAN au Kosovo en 1999 estimé à 30 millions de dollars par Landmine Action<sup>3</sup>. Le personnel chargé de la dépollution des zones contaminées a bien évidemment connu des accidents ; c'est en effet inévitable malgré des règles, une formation et des contrôles rigoureux effectués régulièrement par le Centre de coordination de l'action antimines pour veiller à la qualité de la dépollution effectuée par toutes ses équipes. En effet, les conditions sont difficiles, des erreurs humaines sont inévitables et, surtout, les sous-munitions sont extrêmement dangereuses et imprévisibles. Entre la mi-août 2006 et la fin septembre 2008, 14 personnes chargées de dépolluer les zones contaminées ont été tuées et 41 autres blessées dans le Sud-Liban<sup>4</sup>. L'expérience du Sud-Liban montre que les sous-munitions sont particulièrement dangereuses pour le personnel chargé de la dépollution humanitaire.

## Des enseignements tirés de l'expérience du Sud-Liban

Au cours de mes entretiens avec le personnel du Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies, le personnel de diverses organisations de déminage travaillant au Sud-Liban et avec des Libanais, j'ai réalisé que les conséquences de la pollution par les armes à sous-munitions résultant du conflit dans le Sud-Liban étaient riches d'enseignements particulièrement intéressants pour que la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions soit un succès.

Le premier enseignement est le suivant : obtenir le plus rapidement possible après un conflit des informations concernant les frappes, le nombre et les types de munitions utilisées ainsi que les lieux où elles ont été employées, fait une très grande différence pour réduire les dangers auxquels sont exposés les civils qui reviennent sur les lieux. Après le conflit de 2006, le personnel du Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies au Sud-Liban a passé beaucoup de temps à réunir des informations pour se faire une idée de l'ampleur de la pollution par les armes à sous-munitions et de leur répartition géographique. Alors qu'elles connaissaient les anciennes sous-munitions comme les BLU-63 qu'elles enlevaient depuis des années (que les forces israéliennes ont utilisé à nouveau en 2006 – même si nombre de ces armes anciennes n'ont pas fonctionné), les personnes chargées de la neutralisation des explosifs et munitions mirent du temps à identifier certaines des sous-munitions trouvées<sup>5</sup>. De nombreuses sous-munitions comme la M-42, la M-77 et la M-85 se ressemblent beaucoup ; elles sont souvent endommagées ou partiellement cachées lorsque le personnel chargé de la neutralisation des explosifs et munitions les rencontre pour la première fois. Les minibombes MZD-2, de fabrication chinoise, utilisées par le Hezbollah ont longtemps intrigué les experts ; elles étaient une copie des KB-1 yougoslaves, qui imitaient elles-mêmes des sous-munitions occidentales<sup>6</sup>. (De nombreuses MZD-2 ont été trouvées au milieu de sous-munitions israéliennes non explosées, car dans certains cas, les bombardements israéliens avaient détruit les plateformes de tir ou les caches d'armes du Hezbollah entraînant des explosions qui avaient éparpillé les munitions.)

Dans les heures et jours qui suivirent le cessez-le-feu, la principale difficulté pour le Centre de coordination de l'action antimines et l'armée libanaise était de ne pas savoir sur *quelles zones* concentrer les ressources limitées dont ils disposaient pour effectuer des enquêtes et des activités de dépollution alors que les civils revenaient en grand nombre pour récupérer leurs maisons et leurs moyens d'existence et s'occuper des récoltes. Les données communiquées par les forces de défense israéliennes concernant leurs frappes auraient été très utiles pour limiter le nombre de civils victimes des munitions non explosées ; ce chiffre, particulièrement élevé le lendemain du cessez-le-feu, s'est ensuite transformé en une lente et longue hémorragie. D'ailleurs, le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre de la Convention sur certaines armes classiques comporte des dispositions encourageant à communiquer sans tarder ce type de renseignements précisément parce qu'ils permettent de sauver des vies<sup>7</sup>. Malgré des appels répétés des États au niveau bilatéral et au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, Israël n'a communiqué que plus de deux ans après le conflit des informations sur les zones où il avait employé des armes à sous-munitions, le nombre de ces armes et les types utilisés<sup>8</sup>. Lorsque je suis allé au Sud-Liban à la fin de l'année 2008, j'ai vu la seule chose que le Centre de coordination de l'action antimines avait obtenu des forces de défense israéliennes : sur le mur de leur salle de briefing à Tyr était punaisée une simple carte manuscrite en hébreu sur laquelle étaient indiqués des angles de tir. Le Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies et les autres autorités ne disposaient donc d'aucune information pour se faire une idée précise de l'état de la pollution par les armes à sous-munitions en août 2006. Les civils

et les équipes de dépollution découvraient sans cesse de nouvelles zones contaminées. Israël n'a communiqué que tardivement, fin mai 2009, à l'Organisation des Nations Unies certaines données techniques et des cartes pertinentes<sup>9</sup>.

Le deuxième enseignement est que pour réduire l'impact humanitaire de ces armes il est essentiel d'accroître les capacités disponibles pour effectuer les enquêtes nécessaires, pour enlever les armes à sous-munitions et pour signaler les risques auxquels les civils sont exposés après les conflits. Cette réalité est particulièrement importante s'agissant des armes à sous-munitions car elles sont généralement très nombreuses à n'avoir pas explosé et, comme elles sont petites, elles se retrouvent dans les endroits les plus divers (comme des arbres, des buissons, des toits de maisons). Les populations civiles ont, par conséquent, du mal à les voir (et à les éviter). Cela étant, les dégâts provoqués par les sous-munitions tirées en grandes quantités par Israël lors des derniers jours de la guerre dans le Sud-Liban purent être limités : cette région ayant déjà été confrontée au problème des mines et des munitions non explosées, les mécanismes de coordination et de connaissances techniques comme le Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies au Sud-Liban étaient déjà en place et purent intervenir très rapidement. Les Nations Unies et la communauté humanitaire se sont mobilisées au moment du conflit pour réunir les ressources nécessaires afin d'engager des activités de dépollution à la fin du conflit au Sud-Liban. Bien évidemment, personne au sein de l'ONU n'imaginait alors la quantité de sous-munitions qui serait utilisée au cours des trois derniers jours du conflit ; l'évaluation des ressources nécessaires serait révisée plusieurs fois à mesure que l'image de la situation se préciserait. Lorsque le conflit prit fin, seules quelques équipes internationales de déminage et de neutralisation des explosifs et munitions se trouvaient dans le pays<sup>10</sup>, ainsi que les capacités de l'armée libanaise. Toutes ces équipes ont sauvé des vies en intervenant dans des zones contaminées par les sous-munitions. Cette capacité existante pouvait être étendue. Les enseignements sont clairs : plus les équipes présentes sur le terrain sont nombreuses, plus le nombre de vies civiles pouvant être sauvées est élevé. Lorsqu'il n'existe pas, après les conflits, de capacités pour coordonner les enquêtes ainsi que les activités de dépollution et autres nécessaires pour réduire les dangers que représentent les armes à sous-munitions, il faut les mettre sur pied en toute hâte en consultant les autorités locales et nationales du pays concerné.

Le troisième enseignement est que la méthode n'est pas la même pour la dépollution des sous-munitions que pour le déminage. Cela peut sembler évident, mais ce n'est pas toujours le cas dans le secteur de la lutte antimines qui utilise des normes et méthodes bien définies et des « procédures opérationnelles permanentes » éprouvées pour éliminer les mines, autrement dit des armes qui ne sont pas des sous-munitions. Les conséquences de la campagne aérienne de l'OTAN au Kosovo en 1999 mirent en évidence cette réalité ; il fallut définir de nouvelles techniques. Cette expérience permit à plusieurs personnes de jouer un rôle important dans la lutte menée contre les sous-munitions après le conflit au Sud-Liban. Certaines travaillaient pour le Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies au Sud-Liban ; elles connaissaient bien les différences de méthodes selon qu'il s'agissait de

mines ou de sous-munitions (car elles avaient dans les faits participé à leur élaboration) et savaient ce qu'il convenait de faire. C'était aussi le cas de certaines organisations de déminage comme Norwegian People's Aid<sup>11</sup>. D'autres secteurs de la communauté de la lutte antimines ne connaissaient toutefois pas suffisamment les différences de méthodes (et c'est encore vrai aujourd'hui) ; c'est le cas notamment de certaines personnes nouvellement arrivées sur le terrain (ayant généralement une expérience militaire avec une formation au déminage) mais aussi de certains donateurs et de personnes définissant les politiques au niveau international. Il convient de mentionner aussi la controverse autour de la question de la réduction des zones contaminées. Cette notion, qui est apparue dans le contexte du déminage, a suscité au départ une très vive résistance de la part de nombreux acteurs de la lutte antimines qui la jugeaient potentiellement dangereuse ; au lieu de procéder à un déminage manuel, une opération laborieuse et douloureuse, des informations étaient recoupées (notamment des entretiens avec des personnes locales) pour déterminer que des zones ne comprenaient pas de mines et pouvaient être utilisées par la population civile. (Le risque était que les mesures visant à établir l'exactitude des informations recoupées pouvaient être insuffisantes pour garantir la sécurité des civils.)

Le quatrième enseignement de l'expérience du Sud-Liban est que la réduction des zones contaminées est essentielle pour limiter les risques car il est impossible de contrôler chaque mètre carré de terrain. Kerei Ruru, le chef des opérations du Centre de coordination de l'action antimines qui m'a guidé dans des zones du Sud-Liban contaminées par des sous-munitions le sait mieux que personne car il a passé de nombreuses années à aller d'un site à l'autre supervisant l'action des équipes chargées de la dépollution des zones contaminées qui travaillent ici. Il confirme : « la réduction des zones contaminées permet d'économiser beaucoup de temps et d'argent, mais elle doit reposer sur des données sérieuses et doit prévoir les moyens d'effectuer des enquêtes techniques de contrôle »<sup>12</sup>. Les activités de dépollution et de réduction des zones contaminées ne peuvent être efficaces pour restituer certaines terres à une utilisation civile que si elles sont comprises par les populations locales et suscitent leur confiance. Selon Ruru, « il faut prévoir un système de contrôle après les opérations de dépollution ».

Il est important de retourner voir les communautés pour lesquelles vous avez travaillé une année après les activités de dépollution et de demander aux gens s'ils utilisent les terres. Si c'est le cas, qu'y font-ils ? S'ils n'utilisent pas la terre, leur demander pourquoi ? Est-ce parce qu'ils ne sont pas convaincus que ces terres sont vraiment sûres ? Ou est-ce pour d'autres raisons, par exemple le manque d'argent pour replanter des arbres dans leurs vergers ?<sup>13</sup>

Le cinquième enseignement du Sud-Liban a été pris en compte dans le processus d'Oslo. Pendant des années, les discussions portant sur la Convention sur certaines armes classiques et celles qui avaient lieu au niveau national dans de nombreux pays laissaient à penser que des solutions techniques étaient possibles pour résoudre le problème des dangers que représentent les armes à sous-munitions après les conflits. Plus précisément, l'« amélioration »

technique si souvent mentionnée devait réduire le taux de défaillance des sous-munitions pour qu'elles soient moins nombreuses à se retrouver sur le sol dans un état dangereux. Nombre de gouvernements considéraient les mécanismes d'autodestruction comme le moyen d'y parvenir. L'expérience du Sud-Liban a clairement montré que les mécanismes d'autodestruction ne sont pas satisfaisants. De grandes quantités de sous-munitions M-85 dotées d'un mécanisme d'autodestruction (qui n'auraient, autrement dit, jamais dû exister) furent trouvées au Sud-Liban ; elles étaient tout aussi dangereuses à enlever que les autres sous-munitions non explosées<sup>14</sup>. Les grandes quantités de sous-munitions tirées par les forces de défense israéliennes lors des derniers jours du conflit ont démontré la faiblesse majeure de tout argument invoquant l'amélioration de la fiabilité des munitions : un faible taux de défaillance peut quand même engendrer un grand nombre de munitions non explosées dangereuses.

Les mécanismes d'autodestruction et autres technologies utilisées dans les sous-munitions ne peuvent être, dans le meilleur des cas, qu'un aspect de la solution pour réduire les risques que les sous-munitions représentent pour les populations civiles. Il en est de même pour l'autre sujet évoqué lors des discussions de la Convention sur certaines armes classiques à savoir améliorer la mise en œuvre des règles actuelles du droit international humanitaire au lieu de créer une nouvelle législation spécifique aux armes à sous-munitions. Le droit international humanitaire interdit les attaques sans discrimination, autrement dit « des attaques qui ne sont pas dirigées contre un objectif militaire déterminé » ou « des attaques dans lesquelles on utilise des méthodes ou moyens de combat qui ne peuvent pas être dirigés contre un objectif militaire déterminé »<sup>15</sup>. Le Hezbollah a pourtant tiré des roquettes contre Israël pendant toute la durée du conflit (un certain nombre d'entre elles contenant des sous-munitions)<sup>16</sup> ; ces armes étaient trop imprécises pour distinguer les civils des militaires et il n'est pas du tout dit que le Hezbollah ait fait le moindre effort pour observer cette distinction<sup>17</sup>. Outre le risque que les armes à sous-munitions représentent pour les populations civiles, le conflit de 2006 a démontré la nécessité de règles internationales concrètes pour éviter que de telles armes ne se retrouvent entre les mains de personnes prêtes à les employer au mépris du droit humanitaire.

L'emploi d'armes à sous-munitions par Israël a également mis en évidence les problèmes associés aux armes. Pendant le conflit, Israël a bombardé des cibles au Liban avec des armes à sous-munitions contenant de très vieilles BLU-63. Ces armes eurent un taux de défaillance très élevé. Les enveloppes de certaines CBU-58 indiquaient en effet qu'elles n'étaient garanties que jusqu'au milieu des années 70. Aucune règle internationale n'interdisait pourtant à Israël d'utiliser d'anciens stocks de munitions aussi peu fiables. Lors des derniers jours du conflit, les forces de défense israéliennes tirèrent à partir du sol de très grandes quantités d'armes à sous-munitions ; le but était peut-être d'empêcher les forces du Hezbollah de se retirer. En raison des quantités massives de sous-munitions utilisées et de leur taux d'échec plus élevé que celui d'autres munitions explosives comme des projectiles d'artillerie, des mortiers ou autres, de très grandes quantités de munitions mortelles non explosées se sont retrouvées au sol ou suspendues à la végétation.

L'utilisation par le Hezbollah et Israël d'armes à sous-munitions lors du conflit de 2006 a montré que les discussions sur les caractéristiques techniques des armes et sur leurs effets supposés sont très éloignées des effets observés sur le terrain. L'indignation internationale suscitée par l'emploi d'armes à sous-munitions au Sud-Liban allait favoriser la mise en place du processus d'Oslo. Il a fallu attendre plus longtemps pour que la communauté internationale comprenne enfin que l'idée d'avoir des « solutions » techniques comme des mécanismes d'autodestruction ne suffirait pas à régler les problèmes humanitaires que provoquent les armes à sous-munitions. Les activités menées au Liban après le conflit permirent de tirer des enseignements sur les sous-munitions M-85, autant de leçons qui eurent une incidence directe sur l'initiative d'Oslo. Il ne faudra pas oublier les enseignements de ce conflit au moment de la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

## Notes

1. Par exemple, voir *Rapport de la Commission d'enquête sur le Liban établi conformément à la résolution S-2/1 du Conseil des droits de l'homme*, document des Nations Unies A/HRC/3/2, 23 novembre 2006.
2. Greg Crowther, 2008, *Counting the Cost: The Economic Impact of Cluster Munition Contamination in Lebanon*, Landmine Action, p. 3. Le rapport de Landmine Action ne prend pas en compte les coûts directs que le Gouvernement libanais a dû assumer pour financer les activités de dépollution réalisées par les forces armées libanaises.
3. Ibid.
4. Chiffres tirés du Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies au Sud-Liban, « September 2008 Report of the Mine Action Co-ordination Centre, South Lebanon », 6 octobre 2008, p. 3, tableau « Demining/CBU Accidents ». Même si ces chiffres comptabilisent aussi les incidents survenus lors d'opérations de déminage (alors que les mines n'ont pas été utilisées lors du conflit de 2006, du moins à la connaissance du Centre de coordination de l'action antimines), la grande majorité sont des incidents concernant les sous-munitions.
5. Le Centre de coordination de l'action antimines a finalement recensé au moins 10 types d'armes à sous-munitions dans le Sud-Liban : M-42/M-46, M-77, M-85, MZD-2, BLU-63B, BLU-61A, M-43, BLU-18, BLU-26B et Mk-118, sans compter divers projectiles. Voir Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies au Sud-Liban, *War 2006: Threat Factsheet*, version 2, 10 avril 2008.
6. Entretien de l'auteur avec Colin King, 4 septembre 2008, et discussions avec le personnel du Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies au Sud-Liban, 5-12 octobre 2008.
7. Voir l'article 4 du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre de la Convention sur certaines armes classiques (Protocole V). Même si Israël n'est pas encore partie au Protocole V, le Protocole modifié sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs auquel il est partie reconnaît l'importance de communiquer des informations sur les zones minées après l'arrêt des hostilités ; voir le paragraphe 2 de l'article 9.
8. Dalila Mahdawi, « Israel to Hand over Cluster Bomb Maps—Israeli Media », *The Daily Star* (Beyrouth), 6 mars 2009.
9. Service d'information des Nations Unies, « Israel Hands over Cluster Bomb Maps to UN Force in Lebanon », 13 mai 2009.
10. Principalement celles de Mines Advisory Groupe, une ONG britannique de déminage et celles de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).
11. Entretien de l'auteur avec Knut Furunes et Per Nergaard, 8 octobre 2008.
12. Discussion de l'auteur avec Kerei Ruru, 11 octobre 2008.

13. *Idem.*
14. Selon le Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies au Sud-Liban, il est impossible de neutraliser des sous-munitions M85 dotées d'un mécanisme d'autodestruction ; voir Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies au Sud-Liban, *op. cit.*, p. 6.
15. Voir notamment le paragraphe 4 de l'article 51 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 (Protocole I) qui est largement considéré comme reflétant le droit coutumier en la matière.
16. Il s'agissait de roquettes de 122 mm de type 81 contenant 35 sous-munitions MZD-2. Le nombre total de munitions utilisées n'est pas connu. Voir Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies au Sud-Liban, *War 2006*, *op. cit.*, p. 9. Plus d'informations sont disponibles en ligne <[www.globalsecurity.org/military/world/para/hizballah-rockets.htm](http://www.globalsecurity.org/military/world/para/hizballah-rockets.htm)>.
17. Voir Human Rights Watch, 2007, *Civilians Under Assault: Hezbollah's Rocket Attacks on Israel in the 2006 War*, p. 3.